

# Countdown 2015

EUROPE

Campaigning for universal access  
to reproductive health

## Développement durable, population & planification familiale

### Les dynamiques démographiques, pilier du développement durable

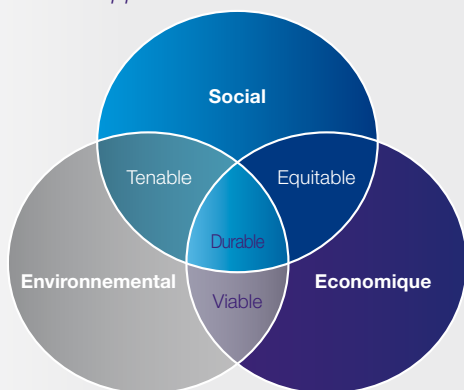
Le développement durable repose sur la solidité et la stabilité de trois "piliers" : le système écologique, le système économique et le système social (voir encadré 1).

Si ces dernières années les systèmes économique et écologique ont donné lieu à de nombreux débats (changement climatique, réduction de la pauvreté), le pilier social a, lui, fait l'objet de moins d'attention, notamment au niveau des dynamiques de population, qui ont pourtant une influence déterminante sur les trois piliers du développement.

Les dynamiques de population, et la fécondité en particulier, ont un impact certain sur de nombreuses priorités de développement, telles que la disponibilité des ressources naturelles, la biodiversité, le changement climatique ou la pauvreté des ménages.

Les différents accords et documents de consensus internationaux signés ces 40 dernières années reconnaissent la nature transversale des questions de population et de fécondité. Les conclusions de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain (ou Conférence de Stockholm) de 1972 et la Déclaration de Rio (1992) contiennent des messages forts sur la nécessité d'intégrer les dynamiques de population aux projets de développement (voir encadré 2).

**Encadré 1.** La convergence des trois piliers du développement durable



### La croissance démographique dépend fortement de la fécondité

La population mondiale (7 milliards d'êtres humains actuellement) augmente constamment, et ne cessera d'augmenter, dans des proportions et à une vitesse qui dépendent presque entièrement de notre capacité à réduire ou non la fécondité. Les données les plus récentes suggèrent que la population mondiale devrait atteindre les 9 milliards d'ici 2050, et les 10 milliards à l'horizon 2100.

### Qu'est-ce que la planification familiale?

Il s'agit de l'ensemble des méthodes et services qui permettent aux couples et aux individus de choisir et d'avoir le nombre d'enfants qu'ils désirent, ainsi que le moment et l'espacement des naissances. La planification familiale comprend les méthodes de contraception modernes, telles que la pilule, les progestatifs injectables, les implants, les systèmes vaginaux dits de barrière, et les préservatifs féminin et masculin. Les services englobent les soins, l'information-conseil et l'éducation relatifs à la santé sexuelle et reproductive.

Ces projections misent sur une baisse de la fécondité dans les pays les moins développés, baisse subordonnée à une généralisation de l'accès à la planification familiale dans ces pays. Si la réduction de la fécondité ne progresse pas, la projection pour la population mondiale à l'horizon 2100 sera multipliée par six.

**Encadré 2.** Accords internationaux reconnaissant le lien entre population et développement durable

#### 1972 Conférence des Nations Unies sur l'Environnement Humain (Stockholm)

**Principe 5:** "L'augmentation naturelle de la population pose sans cesse de nouveaux problèmes pour la préservation de l'environnement et il faudrait adopter, selon que de besoin, des politiques et des mesures appropriées pour régler ces problèmes. Les hommes sont ce qu'il y a de plus précieux au monde."

#### 1987 Rapport Brundtland, "Notre avenir à tous"

**Chapitre 2, (10):** "...Nous savons que la pauvreté, la dégradation de l'environnement et la croissance démographique sont inextricablement liés et combien ces problèmes – tous essentiels – ne peuvent être traités isolément les uns des autres. C'est tous ensemble que nous allons réussir – ou alors échouer."

#### 1992 Sommet de la Terre, Rio (Déclaration de Rio)

**Principe 8:** "Afin de parvenir à un développement durable et à une meilleure qualité de vie pour tous les peuples, les États devraient réduire et éliminer les modes de production et de consommation non viables et promouvoir des politiques démographiques appropriées."

#### 1994 Conférence Internationale pour la Population et le Développement (CIPD), Le Caire

**Chapitre III (A) 3.5:** "Aux niveaux international, régional, national et local, il conviendrait d'intégrer les questions démographiques dans la formulation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de tous les programmes et politiques relatives au développement durable."

## La planification familiale volontaire permet de réduire la fécondité non désirée

A l'échelle mondiale, environ 40% des naissances ne sont pas désirées. Les études suggèrent que plus de 222 millions de femmes souhaitent éviter une grossesse mais n'utilisent aucun moyen de contraception moderne, ce qui démontre que les besoins en planification familiale ne sont pas satisfaits. Les pays où les besoins non satisfaits sont importants ont souvent des taux de fécondité élevés.

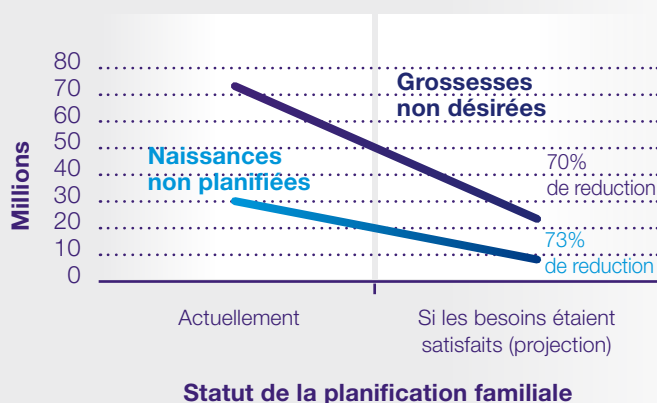
La manière la plus efficace de répondre aux besoins est la mise en place de programmes de planification familiale volontaires et fondés sur les droits humains. (Encadré 3). Ces programmes permettent aux femmes, aux hommes et aux jeunes de décider du nombre d'enfants qu'ils souhaitent avoir, du moment des grossesses et de l'espacement des naissances, en leur donnant le moyen de maîtriser leur fécondité et la capacité de mieux organiser leur vie.

Répondre aux besoins non satisfaits en matière de planification familiale aide à freiner la croissance démographique sur le long terme. C'est également une stratégie extrêmement rentable qui permet d'atteindre des objectifs de développement plus vastes. Une analyse effectuée sur 16 pays d'Afrique subsaharienne a par exemple démontré que la satisfaction des besoins en planification familiale permet d'atteindre cinq des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), dans différents secteurs, ce qui représente une réduction des coûts considérable.

## Les gouvernements se sont engagés à garantir la planification familiale volontaire pour tous

Les États reconnaissent le rôle capital des programmes de planification familiale volontaire dans le développement durable, ainsi que le fait qu'ils représentent un aspect primordial du « droit à la santé ». Ils se sont engagés à garantir l'accès à la planification familiale en tant que droit humain fondamental, notamment par le biais des OMD.

**Encadré 3.** Grossesses et naissances non souhaitées que la satisfaction des besoins dans les pays en développement permettrait d'éviter (2009)



Malgré ces engagements, ces dix dernières années, l'aide en faveur de la planification familiale a diminué, tant en valeur absolue qu'en proportion de l'aide totale versée en faveur de la santé, et ce dans la quasi-totalité des pays en développement. En parallèle, la demande a augmenté, notamment en raison de la croissance démographique. Le fossé s'est creusé entre les régions où les services de planification familiale sont disponibles et celles dont ils sont absents, et l'on a même assisté à un inversement des pratiques dans certains pays, notamment au Ghana et au Bénin.

Après quarante ans de progression constante de l'utilisation des moyens de contraception modernes dans la plupart des pays, on risque à présent de perdre tout le terrain gagné, et de remettre en cause le développement durable dans de nombreux pays. Une situation qui peut être évitée en mobilisant davantage de fonds et en s'engageant clairement en faveur de la planification familiale.

## QUE PEUVENT FAIRE LES GOUVERNEMENTS BAILLEURS EUROPÉENS ?

- Les dynamiques de population et la planification familiale volontaire doivent être pleinement reconnues en tant qu'aspects fondamentaux du développement durable.
- Décideurs politiques, bailleurs et autres acteurs doivent consacrer davantage de fonds à la planification familiale volontaire et fondée sur les droits humains, de façon à veiller à ce que les femmes, les hommes et les jeunes aient le droit et la capacité de décider du nombre d'enfants qu'ils souhaitent avoir,

- du moment des grossesses et de l'espacement des naissances.
- La planification familiale volontaire doit faire partie intégrante de tous les programmes de développement durable (y compris ceux consacrés au changement climatique) et des mécanismes de financements associés.
- Les dynamiques de population et la planification familiale volontaire et fondée sur les droits humains doivent être intégrées à un Objectif de Développement Durable.

**Countdown 2015 Europe** est un consortium de 16 ONG européennes de premier plan qui œuvrent en faveur de la satisfaction des besoins en planification familiale dans les pays en développement. Le consortium fait un travail de sensibilisation et promeut l'allocation de moyens financiers et politiques accrus de la part des bailleurs européens afin de garantir un accès universel à la santé de la reproduction et à la planification familiale partout dans le monde.

Pour plus d'informations, veuillez contacter l'IPPF EN (International Planned Parenthood Federation European Network), partenaire principal du réseau Countdown 2015 Europe, à l'adresse suivante: [countdown2015europe@ippfen.org](mailto:countdown2015europe@ippfen.org) ou rendez-vous sur [www.countdown2015europe.org](http://www.countdown2015europe.org).



Ce projet est financé par L'Union européenne

Ce projet est mis en œuvre par IPPF European Network



Ce document a été élaboré avec le soutien financier de l'Union européenne. Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de IPPF EN, et ne reflète en aucun cas la position de l'Union européenne. IPPF European Network et ses partenaires souhaitent remercier la fondation Bill & Melinda Gates pour son la constance de son soutien.

